

Neuchâtel, le 2 octobre 2024

Communiqué de presse

L'Association Suisse des Magistrats de l'Ordre judiciaire (ASM) a effectué cet été un sondage auprès des juges professionnels de Suisse, sur le thème des liens entre la justice et la politique. Les réponses obtenues vont dans le sens d'une clarification de ces rapports, voire de l'abandon de liens traditionnels entre les partis et les membres des tribunaux (s'agissant en particulier des contributions de mandat). Une réforme du système existant est souhaitée par une majorité significative des juges; cela correspond aux objectifs poursuivis par l'ASM.

Les résultats de ce sondage permettent de constater que les juges interrogés sont critiques au sujet du système actuel de nomination et de réélection. Il est fréquent (mais cela dépend des cantons) que l'accès à la fonction judiciaire se fasse sur proposition d'un parti politique, et que les juges doivent être réélus périodiquement par un organe politique (en général le parlement). Une évolution de ce système est souhaitée. Une large majorité se prononce contre le maintien des contributions de mandat – un montant payé annuellement par le juge à son parti politique –, cette particularité suisse apparaissant peu compatible avec la garantie d'indépendance de la justice.

En 2021, à l'occasion des discussions autour de l'initiative sur la justice (refusée par le peuple et les cantons), l'ASM avait élaboré un contre-projet, portant précisément sur ces questions. L'ASM constate, sur la base du sondage, que la nécessité de réformer le système reste actuelle. Elle procédera à une analyse plus détaillée des résultats et examinera les propositions qui devront être présentées aux autorités pour améliorer le système judiciaire de notre pays, dans le sens d'une meilleure garantie de l'indépendance de la justice selon les critères modernes de l'Etat de droit.

Les résultats de l'enquête peuvent être consultés sur <https://www.svr-asm.ch/fr/index.htm>.

Contacts:

Marie-Pierre de Montmollin, juge cantonale, Tribunal cantonal, Rue du Pommier 1, Case postale 1, 2002 Neuchâtel, 032 889 61 60, marie-pierre.demontmollin@ne.ch

Nora Lichti Aschwanden, lic. iur. Oberrichterin, Obergericht des Kantons Zürich, Hirschengraben 15, 8021 Zürich, Tel. 044 257 94 02, eleonora.lichti@gerichte-zh.ch

L'Association suisse des Magistrats de l'ordre judiciaire (ASM)

Fondée en 1969, l'ASM compte aujourd'hui environ 700 membres issus de tous les degrés de juridictions cantonales et fédérales. Elle a pour but la sauvegarde et la promotion de l'indépendance des juges et de la justice, le développement de la législation et de la jurisprudence, l'amélioration de l'administration de la justice, l'échange d'expériences professionnelles et la création de liens d'amitié entre les juges, ainsi que l'engagement en faveur de l'Etat de droit. Elle est indépendante de tout parti politique et confessionnellement neutre.